



enbref

Lettre d'information de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir
N°1 - Janvier 2009 - gratuit

Le chômage, première préoccupation des Français

En ces temps de crise économique, l'inquiétude de perdre son emploi est réelle : c'est même devenu depuis 6 mois la première préoccupation, avec une pointe à 87 % pour les jeunes. Cette dégradation brutale pose plusieurs questions : pour les salariés qui craignent pour leur situation, comment anticiper en changeant de métier ? Pour ceux qui se retrouvent au chômage sans s'y être préparé, comment s'en sortir au plus vite ? Dans les deux cas, conseils et échanges d'expérience peuvent être très utiles. Pour ne pas improviser tout d'abord, mais aussi pour se donner un maximum de chances de réussir. C'est l'occasion de (re)découvrir des outils à votre service à Sarlat, Terrasson et dans les points relais de Belvès, Carlux, Montignac, Salignac et Thenon : outre Pôle Emploi (issu de la fusion d'ASSEDIC et ANPE au 1er janvier), n'hésitez pas à vous renseigner à la Maison de l'emploi du Périgord Noir et pour les 16-25 ans à la Mission locale. **enbref** vous propose aussi de surfer vers un site internet national www.jobetic.net avec de nombreux conseils et témoignages.

Membres fondateurs de la Maison de l'emploi :



Sommaire :

Economie

Auto-entrepreneurs : les décrets d'application sont parus. Vous pourrez donc démarrer votre activité dès le 1er janvier !

[lire la suite >> page 3](#)

Aides à l'embauche chez les artisans : le décret d'allègement des charges patronales pour les contrats signés à compter du 04 décembre est paru.

[lire la suite >> page 6](#)

Création et reprise d'entreprise : si vous êtes licencié(e) économique, Périgord Initiative vous propose un accompagnement personnalisé, gratuit et confidentiel...

[lire la suite >> page 3](#)

Financement de votre entreprise : Votre entreprise rencontre des difficultés liées à la situation économique actuelle ? n'hésitez pas à contacter le médiateur du crédit de la Dordogne...

[lire la suite >> page 4](#)

Urbanisme commercial : commerçants et élus locaux, soyez prêts ! La CDAC remplace l'ancienne CDEC dès le 1er janvier, des changements profonds sont à prévoir sur le fond et la forme...

[lire la suite >> page 4](#)

Emploi :

Internet et sa recherche d'emploi : connaissez-vous les ateliers animés par la Mission Locale pour mieux utiliser internet dans sa recherche d'emploi ?

[lire la suite >> page 2](#)

Consultez les dernières offres d'emploi de notre bourse et les compétences disponibles en Périgord Noir

[lire la suite >> page 5](#)

Orientation professionnelle : pour connaître les secteurs qui recrutent en Périgord Noir et les formations qui vous permettront d'y accéder, participez aux journées du 02 au 10 février

[lire la suite >> page 4](#)

Partenaire à la Une :

L'association La Main Forte accompagne chaque année 40 personnes en insertion.

[lire la suite >> page 2](#)

Elus :

connaissez-vous la nouvelle charte pour l'égalité dans la fonction publique signée par l'Etat en décembre 08 ?

[lire la suite >> page 2](#)

**A toutes et tous,
bonne et heureuse année 2009...**

[ouvrir la carte >>](#)

Partenaire à la une ...

La Main Forte est une association composée d'un atelier menuiserie et bâtiment à Sarlat et d'un garage social à Vézac. Cette Association possède également l'agrément d'Atelier et Chantier d'Insertion depuis 2005. La Main forte accueille une quarantaine de personnes en insertion par an. Ainsi cohabitent des jeunes de moins de 26 ans et des plus de 50 ans, des bénéficiaires des minima sociaux, des personnes en situation très précaire... Les salariés sont employés sur la base de 24h/ semaine en Contrat aidé. La mise au travail va aider la personne à se (ré)entraîner à l'exercice régulier d'une activité et à



organiser sa vie autour de cette mobilisation. Main forte est surtout connue pour ses chantiers école commandés essentiellement par les collectivités mais aussi par ses vides greniers. Une plaquette de présentation vient d'être publiée

>> www.chantierecole.org

Pour contacter La Main Forte :

Directeur : Eric Broucaret
20, rue JB Delpéyrat
24 200 SARLAT
Tel : 05 53 28 57 66
site : www.lamainforte.org
mél : lamainforte@wanadoo.fr

<<< retour au sommaire

Info formation ...

► **Techniques de recherche d'emploi** pour les moins de 26 ans :

A Sarlat, chaque lundi matin : la Mission Locale propose des ateliers pour aider à rédiger un CV, une lettre de motivation, ou préparer un entretien d'embauche : inscription nécessaire au 05 53 31 56 00

A Terrasson, chaque jeudi matin la Mission Locale propose des ateliers pour aider à rédiger un CV, une lettre de motivation, ou préparer un entretien d'embauche : inscription nécessaire au 05 53 50 82 44

► **Utiliser internet pour sa recherche d'emploi** ou ses formations : chaque mardi matin à Sarlat. **Atelier ouvert à tous.** Inscription gratuite mais indispensable au 05 53 31 56 00

► **Le « passeport formation »** est prêt, téléchargeable sur le site >> www.passeportformation.eu Il devrait progressivement devenir un véritable journal de bord du parcours professionnel de chaque salarié, à mettre à jour régulièrement. Un outil pour les salariés et leurs employeurs à rattacher à l'obligation d'employabilité tout au long de la vie.

<<< retour au sommaire

Repères

● **Testez votre connaissance de l'entreprise** : Les sondages sont là pour le dire : les Français ont une vue déformée de l'entreprise. La moyenne de connaissance de l'entreprise obtenue par les sondés est de 6/20. Et vous, à quel niveau se situent vos connaissances de l'entreprise... testez-vous !

>> www.fnege.net

● **Une campagne de communication en faveur des entreprises** : "Agir pour nos entreprises, c'est agir pour l'emploi". La campagne de communication lancée par le ministère a pour objectif d'expliquer l'action du gouvernement, montrer les mesures clés du plan de soutien à l'économie, valoriser le rôle des entreprises.

>> www.nosentreprisesnosemplois.gouv.fr/

● **L'AGEFOS-PME** vient de publier un guide pratique en vue d'aider les PME à construire un plan d'action pour la suppression des écarts de salaires entre les femmes et les hommes, obligatoire fin 2010.

>> www.agefos-pme.com/

● **CDD** : La remise du CDD doit être transmis au salarié dans les deux jours ouvrables suivant l'embauche. On ne tient pas compte ni du jour de l'embauche ni du dimanche. SOC 29/10/2008 et L1242-13 du code du travail



Découvrez le nouveau logo de la Mission Locale du Périgord Noir !

● **Elus** : connaissez-vous les 6 engagements de la nouvelle charte pour l'égalité dans la fonction publique signée par l'Etat en décembre 08 ? 1. Agir en amont du recrutement pour promouvoir l'égal accès de tous aux emplois publics 2. Veiller aux conditions de recrutement pour répondre aux besoins sans discriminer 3. Rénover les parcours professionnels des agents et garantir l'égalité de traitement dans tous les actes de gestion 4. Sensibiliser et former les agents de l'administration 5. Informer les administrations pour diffuser

les bonnes pratiques en matière de prévention des discriminations 6. Mettre en œuvre et suivre la Charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique

>> www.ensemblefonctionpublique.org

<<< retour au sommaire

Création d'entreprise...

• Autoentrepreneurs : vous pouvez démarrer votre activité au 1^{er} janvier !

Que vous fassiez partie ou non des 25.000 personnes déjà enregistrées sur le site www.lautoentrepreneur.fr ou que vous découvriez le dispositif, sachez que votre activité complémentaire pourra démarrer officiellement au 1^{er} janvier 2009 car les décrets d'application sont parus. 200.000 auto-entrepreneurs pourraient franchir le pas dès 2009. Une très belle réussite en perspective. La demande pour bénéficier du régime simplifié s'effectue au centre de formalités des entreprises (CFE). Vous choisirez la périodicité de paiement des cotisations sociales, et le cas échéant du versement fiscal libératoire. Cette période servira de référence pour déclarer le montant du chiffre d'affaires réalisé au cours de la période précédente. En l'absence de chiffre d'affaires, aucune déclaration ne devra être transmise. La déclaration de chiffre d'affaires sera accompagnée des règlements sociaux

et/ou fiscaux correspondants. Elles pourront également être effectuées par voie électronique, et le paiement des charges sociales et fiscales sous forme dématérialisée. Les taux des cotisations sociales applicables dans ce régime sont les suivants : - 12 % pour les entrepreneurs dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place, ou de fournir le logement - 21,3 % pour les entrepreneurs réalisant des prestations de services de nature commerciale ou artisanale relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) - 21,3 % pour les professionnels libéraux. Bien sûr, en l'absence de chiffre d'affaires ou de recettes, le micro-entrepreneur ne paie pas de cotisations minimales.

Pour tout renseignement :

>> <http://www.lautoentrepreneur.fr/>

• Création et licenciement

Vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise et vous êtes licencié(e) économique, contactez Périgord Initiatives (Anne Cluzeau 05.53.35.80.23) qui a pour mission d'accompagner individuellement et gratuitement 30 porteurs de projets en 2009. Le financement de cette action est assuré par l'Etat (contrat de projet) et la Maison de l'emploi.

• Transmission

Transmission d'entreprises (mémoire pratique) : Ce guide en ligne, publié par la FNTF, présente les étapes de la transmission pour les travaux publics, mais par analogie, c'est une excellente base pour tous les projets de transmission.

>> www.fntf.fr

• Reprendre une affaire familiale ?

Si c'est votre cas, sachez qu'un dossier spécial vient d'être édité par l'APCE. La reprise présente des avantages et notamment des chances de succès plus élevées par rapport à d'autres types de reprise. Mais pour cela, des conditions doivent être réunies : L'entente familiale doit être bonne. S'il y a plusieurs enfants, tous doivent avoir pour priorité la sauvegarde de l'entreprise familiale. Le repreneur doit être demandeur et savoir

ce qui l'attend. Pour en savoir plus consultez le dossier de l'APCE

>> www.apce.com



Salon de l'entreprise les 4 et 5 février 2009 à Paris. Un rendez-vous incontournable pour les entrepreneurs mais aussi les créateurs. Programme complet sur le site :

>> www.salondesentrepreneurs.com

Informations visiteurs :

0 820 012 112 : un conseiller vous accompagne dans vos projets et la préparation de votre visite. Pour bénéficier d'une invitation gratuite valable 2 jours : >> www.expandsolutions.fr

Vie des entreprises....

► Votre entreprise rencontre des difficultés de financement liées à la situation économique ? N'hésitez pas à contacter via votre chambre consulaire le médiateur du crédit de la Dordogne. Pour plus de renseignements :
>> www.mEDIATEURducredit.fr et la plateforme téléphonique 0.810.001.210

► Un nouveau régime pour le développement commercial (CDAC)

C'est la fin des CDEC et désormais seules les créations et extensions de magasins de plus de 1 000 m² sont soumises à autorisation (auparavant 300 m²). Cette autorisation sera délivrée désormais par la CDAC (commission d'aménagement commercial) de 8 membres dont 5 élus. Désormais les chambres consulaires n'instruiront plus les dossiers et ne siègeront pas à la CDAC. Les critères de décision seront basés sur l'aménagement du territoire et le développement durable, sans tenir compte de paramètres de concurrence.

Cette réforme n'est qu'une première étape. Une nouvelle réforme sera présentée début 2009 au parlement qui intégrera la législation de l'aménagement commercial dans le droit commun de l'urbanisme.

► Aides directes aux entreprises : à compter du 1^{er} janvier 2009, seulement 9 régimes d'aide publique permettront à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux organismes publics compétents d'attribuer une aide financière à une entreprise sans la notifier préalablement à la Commission européenne. Pour plus de précisions :

>> www.diact.gouv.fr

>> www.projetdeterritoire.com

<<< [retour au sommaire](#)

Les chiffres à retenir...

Demande d'emploi : base DEFM1. Source DDTEFP Dordogne	Octobre 2008	Evolution sur une année	Taux de chômage au 2ème trimestre 08 source DRTEFP
Bassin du Sarladais	1.501 demandeurs	+ 3.7%	7,6 %
Bassin du Terrassonnais	921 demandeurs	+ 20.4 %	7 %
Périgord Noir (total des deux bassins)	2.422 demandeurs	+ 9.4 %	7,3 en Dordogne et 7,2 en Aquitaine et en France

Définition de la DEFM1 : Les demandeurs d'emploi en fin de mois, à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois

■ Le plafond de la sécurité sociale, utilisé notamment pour le calcul des cotisations sociales, est fixé pour 2009 à 2 859 euros par mois, soit 34 308 euros par an. Ce nouveau plafond s'appliquera pour les rémunérations ou gains versés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

<<< [retour au sommaire](#)

Agenda



■ Réunion du comité de pilotage sur le travail saisonnier en Périgord Noir : jeudi 15 janvier à 9h30 – maison de l'emploi – place Marc Busson – Sarlat

■ Semaine de l'orientation professionnelle du 02 au 10 février. Renseignements sur le site www.mdepn.com et inscriptions au 05.53.31.56.00. Exercez vous-même des gestes illustrant les secteurs qui recrutent en Périgord Noir, encadrés par des professionnels. (plus d'information sur www.mdepn.com)

■ Demi-journée d'appui à la création-reprise d'entreprise au Bugue (porte de la Vézère) vend 20 février - matinée

■ Chemins de l'emploi à Sarlat (centre culturel) lundi 16 mars - après-midi

Nos dernières offres....

Poste	Lieu	type de contrat	Référence à préciser
Comptable d'entreprise H/F	Hautefort	CDI	1878
Cuisinier H/F	Sarlat	CDD 3 mois CDI possible	1875
Réceptionniste trilingue H/F	Sarlat	CDD 8 mois	1872
Animateur Social H/F	Thenon	CDI	1877
Vendeur prêt à porter H/F	Sarlat	CDD 12 mois	1882
Aide soignant H/F	Salignac	CDD 3 mois	1868
Charpentier H/ F	Saint Geniès	CDD 3 mois CDI possible	1850
Boulangier H/F	Belvès	CDD	1789

Zoom... Bourse de l'emploi : comment ça marche ?

1 - Vous cherchez un emploi ? Sachez que la Bourse de l'emploi est en affichage dans les locaux de la maison de l'emploi, à Pôle emploi et dans les Points Relais (voir ci -contre). Elle est aussi en ligne sur le site www.mdepn.com et www.pole-emploi.fr

Vous pouvez visualiser toutes les offres de la plus récente à la plus ancienne ou faire une recherche par critère (localisation, domaine d'activité...)

2- Employeurs, vous cherchez à recruter ? Vous pouvez déposer votre offre en ligne sur le site www.mdepn.com, vous serez ensuite recontacté par nos conseillères.

[<<< retour au sommaire](#)

Des candidats sélectionnés pour vous....

Domaine recherché	Compétences / expérience	Diplômes	Réf à préciser
Secrétariat	Secrétaire en cabinet d'avocat 13 ans	Bac + 2	89
Management communication	15 ans d'expérience, anglais courant	DESS gestion,	2810
Hôtellerie restauration	service et préparation en cafétéria et brasserie	CAP Hôtellerie restauration, BEP secrétariat	2862

1- Employeurs : une candidature a retenu votre attention ? . Accédez au détail des profils en créant votre espace et en saisissant votre offre sur le site www.mdepn.com (espace employeurs) ou contacter la bourse de l'emploi au 05 53 31 56 28

2- Vous souhaitez que votre profil soit vu par les employeurs ? : Saisissez-le en ligne sur le site www.mdepn.com (volet candidats) de plus vous serez informé en temps réel des nouvelles offres d'emploi. Appui possible à la saisie de votre candidature à la Maison de l'emploi et les points relais (voir ci-contre) . N'attendez plus !

[<<< retour au sommaire](#)

C'est déjà demain...

♦ **Le nouveau site internet de Pôle emploi** (issu rappelés-le de la fusion entre ASSEDIC et ANPE) sera lancé officiellement le 5 janvier 2009. Dès à présent, enregistrez >>>www.pole-emploi.fr dans vos favoris

♠ **NACRE, le nouveau dispositif d'aide à la création d'entreprise** : Il était dans les cartons du gouvernement, le voilà bientôt mis en œuvre. Baptisé «NACRE» (*Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise*), il remplacera le dispositif Eden, jugé restrictif, et les chèques conseil. NACRE bénéficiera de crédits plus importants car l'Etat va doubler sa dotation. La réforme vise également à renforcer l'offre de services d'accompagnement. Des acteurs labellisés veilleront au développement de projets de création ou de reprise d'entreprise. But du dispositif : faire tomber à moins de 20 % (contre 36 %), le nombre d'entreprises qui ne franchissent pas le cap de la troisième année. Le résultat de l'appel d'offres lancé par l'Etat permettra d'identifier en Dordogne le (ou les) opérateur(s) labellisé(s). Réponse courant janvier.

♣ **Nouvelle aide à l'embauche** : Pour aider les petites entreprises de moins de 10 salariés à passer la crise et les encourager à recruter, les nouvelles embauches qu'elles réaliseront à compter du 4 décembre 2008 seront aidées par une réduction des charges patronales pour les rémunérations versées en 2009. Cette aide temporaire sera dégressive avec le salaire, c'est-à-dire qu'elle sera maximum au niveau du Smic (180€ par mois) et s'éteindra à 1,6 Smic. Pour situer l'enjeu, précisons que les entreprises de moins de 10 salariés embauchent en moyenne chaque année 3 millions de personnes. Cette aide sera versée chaque trimestre par Pôle emploi (volet Assedic) à qui il faudra en adresser la demande (formulaire). Pour en savoir plus un décret est paru le 20 décembre sur le sujet :

>>> www.legifrance.gouv.fr

Source : décret du 19 décembre 2008, Journal officiel du 20 décembre 2008, P.19 548

<<< [retour au sommaire](#)

Quelques permanences du mois de janvier 2009 :

Mission Locale du Périgord Noir :

Carlux : mardi 6 (matin) / Salignac : mercredi 7 (matin) / Domme : mercredi 7 (ap-midi) / Le Bugue : mercredi 14 (matin) / Saint Cyprien : mardi 13 et lundi 26 (ap-midi) / Villefranche du Périgord : mercredi 21 (matin) / Belvès : lundi 5 et mercredi 21 (ap-midi)

Prendre rendez-vous au 05 53 31 56 00

Thenon : mercredi 7 (ap-midi) / Montignac : mercredi 13 (matin) / Hautefort : mercredi 21 (ap-midi)

Prendre rendez vous au 05 53 50 82 44

Permanence juridique pour les ressortissants de la CCI tous les mercredis à la CCI à Sarlat, sur RDV (05 53 31 73 73)



A lire :

► **Stress au travail** : un accord est signé entre patronat et syndicats de salariés. Issu d'un accord cadre européen de 2004, l'objectif est de mettre en place des actions concrètes dès qu'un problème de stress au travail est identifié. Les partenaires sociaux peuvent désormais ouvrir une négociation sur la question du harcèlement et de la violence au travail. >>> www.actuel-rh.fr/

► **Un guide des services à la personne pour les handicapés** : L'Agence nationale des services à la personne (ANSP) publie un guide sur l'aide à domicile destiné aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Ce guide doit «accompagner le lecteur, lui donner des repères à chacune des étapes, des clés pour opérer un choix». Il est possible de le télécharger sur le site de l'ANSP >>> <http://www.servicesalapersonne.gouv.fr/>

► **Des licenciés économiques plus égaux que d'autres** ? Une enquête publiée dans l'hebdomadaire Entreprises et Carrières de décembre a le mérite de clarifier le sujet : pour les bassins d'emploi bénéficiant du contrat de transition professionnelle (ce n'est pas le cas du Périgord Noir), le taux de retour vers l'emploi est de 60 %. Les cellules de reclassement (exemples : Condat, Téton) ont en moyenne nationale un score de 56 %. L'accompagnement classique à l'ANPE affiche 42 % et la convention de reclassement personnalisée seulement 39 %. Ces résultats, loin d'être équitables, devraient conduire à une remise à plat incluant la prise en compte des fins d'intérim, les saisonniers et autres CDD qui constituent l'essentiel des entrées à l'ANPE.

<<< [retour au sommaire](#)

«en bref» lettre d'information mensuelle gratuite de la Maison de l'emploi du Périgord Noir
informations collectées au 22/12/2008
Conception et réalisation :
Maison de l'emploi du Périgord Noir
Contact : francois.vidilles@mdepn.com

Cette lettre a été réalisée grâce au concours financier de :

